



SAFETY DATA SHEET

Section 1: Identification

1.1 Product identifier:

Federal White Masonry Cement

Other means of Identification:

- White Masonry Cement
- Type N, Type S
- ASTM C91 Type N and Type S
- CAN/CSA A3002 Type N

1.2 Recommended use:

Identified uses:

Industrial uses in construction of buildings, pavement and manufacture of concrete.

Restrictions on use:

Professional and industrial uses only, people working with this product should be properly trained regarding its hazards and its safe use. Keep out of reach of children.

1.3 Supplier:

Federal White Cement

P.O. Box 1609

Woodstock, Ontario

Canada

N4S 0A8

Tel: 519-485-5410

www.federalwhitecement.com

1.4 Emergency telephone number (24-hour):

519-485-7400

Section 2: Hazard Identification

2.1 Classification:

According to OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) and Canada Hazardous Products Regulations (WHMIS 2015).

Skin Corrosion Cat. 1; H314

Eye Damage Cat. 1; H318

Skin Sensitization Cat. 1; H317

Specific Target Organ Toxicity, Single Exposure Cat. 3; H335

Carcinogenicity Cat. 1A; H350 (inhalation)

Specific Target Organ Toxicity, Repeated Exposure Cat. 1; H372 (inhalation)

2.2 Label elements:



Danger.

Causes severe skin burns and eye damage.

May cause an allergic skin reaction.

May cause respiratory irritation.

May cause cancer by inhalation.

Causes damage to lungs through prolonged or repeated exposure by inhalation.

Prevention

Obtain special instructions before use.

Do not handle until all safety precautions have been read and understood.

Do not breathe dust.

Wash hands and exposed skin thoroughly after handling.



SAFETY DATA SHEET

2.2 Label elements (continued):

Do not eat, drink or smoke when using this product.

Use only outdoors or in a well ventilated area.

Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace.

Wear protective gloves, boots, protective clothing, and face protection.

Response

IF SWALLOWED: Rinse mouth. Do NOT induce vomiting.

IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water or shower.

Take off contaminated clothing and wash it before reuse.

If skin irritation or rash occurs: Get medical attention.

IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. Call a POISON CENTER or doctor if you feel unwell.

IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or doctor.

Storage

Store in a secure location, accessible by authorized persons only.

Disposal

Recycle and/or dispose of contents and containers in accordance with local, regional, national and international regulations.

2.3 Other hazards:

Not available

Section 3: Composition / Information on Ingredients

Chemical Name	Common name / other identifiers	CAS No.	% (wt./wt.)
Portland Cement	Cement	65997-15-1	55 - 75
Calcium magnesium tetrahydroxide	Dolomitic hydrated lime	39445-23-3	25 - 45
<u>Portland Cement may contain variable concentrations of the following substances:</u>			
Calcium oxide	Lime, Quicklime	1305-78-8	12 - 27
Silicon dioxide	Crystalline silica, Quartz	14808-60-7	0 - 0.5
Chromate compounds	Chromium, insoluble compounds	Not available	Trace (<0.1)
<u>Substances not classified for any hazards:</u>			
Calcium carbonate	Limestone	1317-65-3	0 - 5
Calcium sulphate	Gypsum	10101-41-4	2 - 6
Magnesium oxide	Not available	1309-48-4	10 - 22
Other composition information: Product composition may vary from batch to batch and concentration of individual components may be present outside of the stated ranges.			



SAFETY DATA SHEET

Section 4: First-Aid Measures

4.1 Description of first-aid measures:

Inhalation: If breathing is difficult, remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing. Seek medical help if coughing or other symptoms persist. Inhalation of large amounts of Masonry cement requires immediate medical attention. Call a poison center or doctor. If the individual is not breathing, if breathing is irregular or if respiratory arrest occurs, provide artificial respiration or oxygen by trained personnel. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation. If unconscious, place in recovery position and get medical attention immediately. Maintain an open airway.

Eye Contact: Rinse eyes cautiously with water for several minutes. Take care not to rinse contaminated water into the unaffected eye or onto the face. Remove contact lenses if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or doctor. Chemical burns must be treated promptly by a physician.

Skin Contact: Take off immediately all contaminated clothing, shoes and leather goods such as watchbands and belts. Rinse skin with water or shower. Seek medical attention for rashes, burns, irritation, dermatitis and prolonged unprotected exposures to wet cement, cement mixtures or liquids from wet cement. Chemical burns must be treated promptly by a physician.

Ingestion: Immediately call a POISON CENTER or doctor for treatment advice. Rinse mouth. Do not induce vomiting unless directed to do so by the poison center or doctor. If vomiting occurs naturally, lay person on their side, in the recovery position.

4.2 Most important symptoms and effects, acute and delayed:

Inhalation: Airborne dusts are severely irritating to the upper respiratory tract. Symptoms of exposure may include coughing, sneezing and shortness of breath. Long-term inhalation exposure to dusts containing respirable size crystalline silica can cause silicosis and lung cancer.

Eye Contact: Severely irritating in contact with eyes. Causes eye damage which may be permanent and may cause blindness. Solid particles react with moisture in the eye to form clumps of moist compound which may be difficult to remove.

Skin Contact: Masonry cement dust, when combined with water or sweat on the skin, can cause caustic burns, sometimes referred to as cement burns. Cement burns may result in blisters, dead or hardened skin, or black or green skin. In severe cases, these burns may extend to the bone and cause disfiguring scars or disability.

Workers cannot rely on pain or discomfort to alert them to cement burns because cement burns may not cause immediate pain or discomfort. By the time the worker becomes aware of a cement burn, much damage has already been done. Cement burns can get worse even after skin contact with cement has ended. Any person experiencing a cement burn is advised to see a health care professional immediately.

May cause an allergic skin reaction from trace amounts of sensitizing metals in cement. Symptoms of an allergy range from mild rashes to severe skin ulcers.

Ingestion: Severely irritating to the mouth, throat and gastro-intestinal system if swallowed. Symptoms may include severe pain and burning of the mouth, throat, esophagus and gastrointestinal tract with nausea, vomiting and diarrhea. If aspiration into the lungs occurs during vomiting, severe lung damage may result.

4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed:

Corrosive material: Emergency medical attention is needed if inhaled, in contact with eyes or if swallowed.

Workers exposed to cementitious materials who experience skin problems, including seemingly minor ones, are advised to get immediate medical attention. In cement-related dermatitis, early diagnosis and treatment can help prevent chronic skin problems.



SAFETY DATA SHEET

Section 5: Fire-fighting Measures

5.1 Extinguishing media:

Use extinguishing media appropriate to the surrounding fire conditions.

Unsuitable extinguishing media: Use caution when using water. Water jet may scatter the dry powder. Do not get water inside closed containers; contact with water will generate heat and form a corrosive liquid.

Use caution when using CO₂; it may scatter the dry powder.

5.2 Special hazards arising from the product:

Product is not flammable or combustible.

5.3 Special protective equipment and precautions for fire-fighters:

As for any fire, fire-fighters protective clothing and positive pressure SCBA may be necessary.

Section 6: Accidental Release Measures

6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures:

Wear protective work gloves, clothing, boots and eye protection.

Stop further release if safe to do so.

Do not touch spilled material.

Do not breathe any dusts.

6.2 Environmental precautions:

Prevent releases into the environment.

6.3 Methods and material for containment and cleaning up:

Avoid dust generation and prevent wind dispersal.

Do not dry sweep cement dust or blow with compressed air.

Vacuum dust with equipment fitted with a HEPA filter and place in a closed, labelled waste container.

Small spills may be picked up with a damp mop.

Section 7: Handling and Storage

7.1 Precautions for safe handling:

People working with this product should be properly trained regarding its hazards and its safe use.

Wash hands and exposed skin thoroughly after handling. Wash with plenty of water and pH neutral soap; do not use waterless hand cleaners such as alcohol-based gels. Clean nail beds and creases between fingers.

Avoid wearing watches and rings at work; wet cement can collect next to the skin and cause burns.

Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace.

Prevent eye contact: Wear protective gloves, protective clothing and eye protection or face protection (See Section 8).

Do not enter a confined space that stores or contains Masonry cement unless appropriate procedures and protections are in place. Masonry cement can build up or adhere to the walls of a confined space and then release or fall suddenly (engulfment).

Do not eat, drink or smoke where this material is handled, stored and processed. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas.

Follow good practices for safe glove removal.

For hardened, set cement: Use wet cutting methods when possible to avoid generation of breathable dusts.

7.2 Conditions for safe storage:

Store in a secure location, accessible by authorized persons only.

Protect from contact with water, moisture and humidity.

Keep out of reach of children.

Store away from food and animal feed.

Keep away from incompatible substances such as strong acids.



SAFETY DATA SHEET

Section 8: Exposure Controls / Personal Protection

8.1 Control parameters:

Ingredient	ACGIH® TLV®	OSHA PEL	Other Exposure Limits
Portland Cement	1 mg/m ³ (respirable)	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable)	NIOSH REL: 10 mg/m ³ NIOSH IDLH: 5000 mg/m ³
Calcium oxide	2 mg/m ³	5 mg/m ³	NIOSH REL: 2 mg/m ³ NIOSH IDLH: 25 mg/m ³
Crystalline silica, Quartz	0.025 mg/m ³ (respirable)	quartz (total dust): 30 mg/m ³ / (%SiO ₂ + 2) quartz (respirable): 10 mg/m ³ / (%SiO ₂ + 2) Table Z-3	Ontario TWA: 0.1 mg/m ³ Designated Substance NIOSH REL: 0.05 mg/m ³ NIOSH IDLH: 50 mg/m ³
Chromium, insoluble compounds	0.01 mg/m ³	5 µg/m ³	Quebec (Canada TWA): 0.01 mg/m ³
Limestone	Not established	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction)	NIOSH REL: 10 mg/m ³ (respirable)
Calcium sulphate	10 mg/m ³ (inhalable)	15 mg/m ³ (total dust); 5 mg/m ³ (respirable)	Quebec (Canada TWA): 5 mg/m ³ (Poussières respirables) 10 mg/m ³ (Poussières totales)
Magnesium oxide	10 mg/m ³	15 mg/m ³	Quebec (Canada TWA): 10 mg/m ³

8.2 Exposure controls:

Engineering controls: Handle in accordance with good industrial hygiene and safety practice. Ensure regular cleaning of equipment, work area and clothing.

If airborne dusts are generated, monitor concentrations in air and provide local exhaust ventilation when any exposure guideline is exceeded.

If engineering controls and work practices are not effective in controlling exposure to this material or if adverse health symptoms are experienced, wear suitable personal protection equipment including approved respiratory protection.

8.3 Individual protection measures:

Eye/Face protection: Wear safety glasses, chemical safety goggles or full face protection.

Skin protection: Wear waterproof, snug-fitting alkali-resistant gloves, boots, knee and elbow pads. Wear protective clothing with long-sleeves and long pants. Protective clothing can be taped inside gloves and boots. Take off contaminated clothing and wash it before re-use. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace.

Respiratory protection: When dust concentrations in air exceed the occupational exposure guideline, wear an approved air-purifying respirator with an appropriate cartridge. Consult safety supplier for respirator specifications.

A respiratory protection program that meets the regulatory requirement, such as Canadian Standards Association (CSA) Standard Z94.4, must be followed whenever workplace conditions warrant a respirator's use.

Other protection: Have adequate washing facilities and eyewash fountain readily available in the work area for immediate emergency use.

Every attempt should be made to avoid skin and eye contact with cement. Do not get powder inside boots, shoes or gloves. Do not allow wet, saturated clothing to remain against the skin. Promptly remove clothing and shoes that are wet with cement mixtures. Wash clothing and shoes thoroughly before reuse.



SAFETY DATA SHEET

Section 9: Physical and Chemical Properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties:

Appearance:	Solid. Granular powder, white to off-white.
Odour:	Odourless
Odour threshold:	Not available
pH:	>11.5
Melting point/freezing point:	Not applicable
Initial boiling point and boiling range:	Not applicable (>1000°C)
Flash point:	Not available
Flammability (solid, gas):	Not flammable
Upper/lower flammability or explosive limits:	Not applicable
Evaporation rate:	Not available
Vapour pressure:	Not available
Vapour density:	Not available
Relative density:	2.3 – 3.1 (water=1)
Solubility (ies):	Slightly soluble in water (0.1 - 1%)
Partition coefficient (n-octanol/water):	Not available
Auto-ignition temperature:	Not applicable
Decomposition temperature:	Not available
Viscosity:	Not available

Section 10: Stability and Reactivity

10.1 Reactivity:

Reacts slowly with water forming hydrated compounds, releasing heat and a strongly alkaline solution.

10.2 Chemical stability:

Stable at normal ambient and anticipated storage and handling conditions of temperature and pressure.

10.3 Possibility of hazardous reactions:

Masonry cement concrete is highly alkaline and may react vigorously with strong acids, ammonium salts and aluminum metal.

10.4 Conditions to avoid:

None known.

10.5 Incompatible materials:

Strong acids - Incompatible with strong acids; may react vigorously.

Water - reaction generates heat.

Aluminum – Aluminum powder and other alkali earth elements will react in the presence of water liberating extremely flammable hydrogen gas. Calcium oxide is corrosive to aluminum metal.

Fluoride compounds – cement dissolves in HF producing corrosive silicon tetrafluoride gas.

Reacts with Ammonium salts.

10.6 Hazardous decomposition products:

In contact with water and moisture, generates corrosive calcium hydroxide.



SAFETY DATA SHEET

Section 11: Toxicological Information

11.1 Information on toxicological effects:

Likely routes of exposure

Skin contact; Eye contact. Inhalation of dust.

Acute toxicity

Inhalation: Data not available for the mixture. Component substances are not classified in any category of acute toxicity hazard. Dusts are severely irritating to the respiratory tract.

Ingestion: Data not available for the mixture. Component substances are not classified in any category of acute toxicity hazard. Severely irritating or corrosive to mouth, throat and gastro-intestinal tract.

Skin: Data not available for the mixture. Component substances are not classified in any category of acute toxicity hazard.

Skin corrosion / irritation

Human experience has shown Masonry cement can cause caustic burns when in prolonged contact with the skin.

Serious eye damage / irritation

Information for Portland Cement and Calcium oxide: Causes serious eye damage and possible blindness. Damage may be permanent if treatment is not immediate.

STOT (Specific Target Organ Toxicity) – Single exposure

Breathing dusts causes respiratory irritation. Inflammation of the respiratory passages, ulceration and perforation of the nasal septum and pneumonia have been attributed to the inhalation of cement dust containing calcium oxide.

STOT (Specific Target Organ Toxicity) – Repeated exposure

Prolonged and repeated breathing of dust may cause injury to the lungs. The extent and severity of lung injury correlates with the length of exposure and dust concentration.

Contains crystalline silica. Long-term exposure to fine airborne crystalline silica dust may cause silicosis a form of pulmonary fibrosis that can cause shortness of breath, cough and reduced lung function.

Aspiration hazard

Corrosive material; if aspiration into the lungs occurs during vomiting, severe lung damage may result.
Does not meet criteria for classification for aspiration hazard class.

Sensitization - respiratory and/or skin

Product may contain trace concentrations of Chromium VI compounds that can cause an allergic skin reaction, allergic contact dermatitis, or ACD. Once sensitized, brief skin contact with very small amounts of Chromium VI may result in inflammation, rash, itching or severe skin ulcers.

ACD is long-lasting and employees can remain sensitized to Chromium VI for many years.
Not known to be a respiratory sensitizer.

Carcinogenicity

Portland cement is not classifiable as a human carcinogen according to ACGIH® categories.

Crystalline silica is considered a hazard by inhalation. IARC has classified crystalline silica as a Group 1 substance, carcinogenic to humans. This classification is based on the findings of laboratory animal studies (inhalation and implantation) and epidemiology studies that were considered sufficient for carcinogenicity.

Reproductive toxicity

Data not available

Germ cell mutagenicity

Data not available

Interactive effects

Data not available



SAFETY DATA SHEET

Section 12: Ecological Information

12.1 Toxicity:

Avoid release to the environment.

Mixing with water forms an alkaline solution. May be harmful to wildlife and aquatic life.

12.2 Persistence and degradability:

Not readily bio-degradable.

12.3 Bioaccumulative potential:

Not applicable

12.4 Mobility in soil:

Data not available

Section 13: Disposal Considerations

13.1 Disposal methods:

Discard in accordance with municipal or provincial regulations where they apply.

Dispose of waste material using a licensed waste disposal contractor.

Prevent material from entering sewers, drains, ditches or waterways.

Section 14: Transport Information

14.1 Canada Transportation of Dangerous Goods (TDG) Regulations:

Cement is not covered by international transport regulations (IMDG, UN Model Regulations).

14.2 Special precautions for user:

Transport within user's premises: Always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of accidental spill or release.

Section 15: Regulatory Information

15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture:

Canada

NSNR status: All ingredients are listed on the DSL or are not required to be listed.

USA

TSCA status: All ingredients are on the TSCA Inventory or are exempt from TSCA Inventory requirements.

California Proposition 65:  **WARNING.** This product can expose you to chemicals including crystalline silica, which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.



SAFETY DATA SHEET

Section 16: Other Information

Revision date:

March 15, 2021

Date of previous SDS:

August 2017. Revisions since previous version: New SDS format revised in all sections.

References and sources for data:

CCOHS Cheminfo
IPCS – International Programme on chemical Safety.
NIOSH Pocket Guide
Portland Cement Association

Legend to abbreviations:

ACGIH® – American Conference of Governmental Industrial Hygienists
IDLH – Immediately Dangerous to Life or Health
LD₅₀ – Median lethal dose; the dose causing 50 % lethality
NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health
OSHA - Occupational Safety and Health Administration
REL – Recommended Exposure Limit
STEL – Short-term Exposure Limit
TLV® - Threshold Limit Value
TWA – Time Weighted Average

Additional information:

While the information provided in this Safety Data Sheet is believed to provide a useful summary of the hazards of Masonry cement as it is commonly used, the sheet cannot anticipate and provide all of the information that might be needed in every situation. Inexperienced product users should obtain proper training before using this product. In particular, the data furnished in this sheet do not address hazards that may be posed by other materials mixed with Masonry cement to produce Masonry cement products. Users should review other relevant safety data sheets before working with this Masonry cement or working on Masonry cement products, for example, Masonry cement concrete.

Seller makes no warranty, express or implied, concerning the product or merchantability or fitness thereof for any purpose or concerning the accuracy of any information provided by Federal White Cement, except that the product shall conform to contracted specifications. The information provided herein was believed by Federal White Cement to be accurate at the time of preparation or prepared from sources believed to be reliable, but it is the responsibility of the user to investigate and understand other pertinent sources of information to comply with all laws and procedures applicable to the safe handling and use of the product and to determine the suitability of the product for its intended use. Buyer's exclusive remedy shall be for damages and no claim of any kind, whether as to product delivered or for non-delivery of product, and whether based on contract, breach of warranty, negligence, or otherwise shall be greater in amount than the purchase price of the quantity of product in respect of which damages are claimed. In no event shall Seller be liable for incidental or consequential damages, whether Buyer's claim is based on contract, breach of warranty, negligence or otherwise.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit :

Ciment à maçonner, Federal White

Autres moyens d'identification :

- Ciment à maçonner Blanc
- Type N, Type S
- ASTM C91 Type N and Type S
- CAN/CSA A3002 Type N

1.2 Usage recommandé :

Utilisations identifiées :

Usages industriels pour la construction d'immeubles, de chaussées et la fabrication de béton.

Restrictions d'utilisation :

Usages professionnels et industriels seulement, le personnel utilisant ce produit devrait avoir reçu une formation adéquate sur ses dangers et son utilisation sécuritaire. Garder hors de la portée des enfants.

1.3 Fabricant / Fournisseur :

Federal White Cement

P.O. Box 1609

Woodstock, Ontario

Canada

N4S 0A8

Tel: 519-485-5410

www.federalwhitecement.com

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 heures) :

519-485-7400

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification :

Selon les Règlements sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et É.-U. Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée, cat. 1; H314

Lésions oculaires, cat. 1; H318

Sensibilisation cutanée, cat. 1; H317

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, cat. 3; H335

Cancérogénicité, cat. 1A; H350 (inhalation)

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées, cat. 1; H372 (inhalation)

2.2 Éléments d'étiquetage :



Danger.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Cause des dommages aux poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.2 Éléments d'étiquetage (suite):

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection, des bottes, des vêtements de protection et un équipement de protection du visage.

Réponse

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

Entreposer dans un endroit sûr, accessible par les personnes autorisées seulement.

Élimination

Recycler et/ou éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 Autres dangers :

Non disponibles

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun / autres identificateurs</u>	<u>n° CAS</u>	<u>% poids</u>
Ciment Portland	Ciment	65997-15-1	55 - 75
Tetrahydroxyde de calcium et magnésium	Chaux dolomitique éteinte	39445-23-3	25 - 45
<u>Le ciment Portland peut contenir les substances suivantes en concentrations variables :</u>			
Oxyde de calcium	Chaux, chaux vive	1305-78-8	12 - 27
Dioxyde de silicium	Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0 - 0.5
Composés chromates	Chrome, composés insolubles	Non disponible	Trace (< 0,1)
<u>Substances non classées dans une catégorie de danger :</u>			
Carbonate de calcium	Calcaire	1317-65-3	0 - 5
Sulfate de calcium	Gypse	10101-41-4	2 - 6
Oxyde de magnésium	Non disponible	1309-48-4	10 - 22
Autres informations sur la composition : La composition du produit peut varier d'un lot à l'autre et la concentration des composants individuels est susceptible d'être présente en dehors des intervalles indiqués.			



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins :

Inhalation : En cas de respiration difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Obtenir de l'aide médicale si la toux ou d'autres symptômes persistent.

L'inhalation d'une grande quantité de ciment à maçonner requiert des soins médicaux immédiats. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne ne respire pas, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle subit un arrêt respiratoire, un intervenant qualifié devrait pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Dégager les voies respiratoires.

Contact oculaire : Rincer à l'eau, avec précaution, pendant plusieurs minutes. Lors du rinçage, prendre garde de ne pas contaminer l'œil non affecté ou le visage avec de l'eau contaminée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané : Retirer immédiatement tous les vêtements, chaussures et objets de cuir (comme les bracelets de montre et les ceintures) contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Obtenir des soins médicaux pour les éruptions, les brûlures, l'irritation, les dermatites et les expositions prolongées non protégées au ciment frais, aux mélanges de ciment ou aux liquides du ciment frais. Les brûlures devraient être traitées rapidement par un médecin.

Ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Si le vomissement se produit spontanément, coucher la personne sur le côté, en position de récupération.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : Les poussières en suspension sont très irritantes pour les voies respiratoires supérieures. Les symptômes d'une exposition peuvent comprendre de la toux, des éternuements et de l'essoufflement. Les expositions de longue durée par inhalation aux poussières contenant de la silice cristalline de taille respirable peuvent causer la silicose et le cancer des poumons.

Contact oculaire : Fortement irritant lorsqu'il entre en contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires qui peuvent être permanentes et peuvent causer la cécité. Les particules solides réagissent avec l'humidité dans l'œil pour former des amas de composés humides qui peuvent être difficiles à enlever.

Contact cutané : Le ciment à maçonner frais peut causer des brûlures caustiques, parfois connues sous le nom de brûlures cimentaires. Les brûlures cimentaires peuvent causer des ampoules, de la peau morte ou durcie, ou de la peau noire ou verte. Dans les cas graves, ces brûlures peuvent atteindre l'os et causer des cicatrices défigurantes ou un handicap. Les travailleurs ne peuvent pas se fier à la douleur ou à l'inconfort pour les prévenir des brûlures cimentaires puisque celles-ci peuvent ne pas provoquer de douleur ou d'inconfort immédiat. Au moment où le travailleur prend connaissance de la brûlure cimentaire, beaucoup de dommages ont déjà été causés. Les brûlures cimentaires peuvent empirer même lorsque le ciment n'est plus en contact avec la peau. Il est recommandé à toute personne souffrant d'une brûlure cimentaire de consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les traces de métaux sensibilisants dans le ciment peuvent provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une allergie vont de légères éruptions cutanées jusqu'à des ulcères cutanés graves.

Ingestion : Fortement irritant pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal si le produit est avalé. Les symptômes peuvent comprendre de fortes douleurs et brûlures de la bouche, la gorge, l'œsophage et le tractus gastro-intestinal accompagnés de nausée, vomissements et diarrhée. Des lésions graves aux poumons peuvent être causées si le produit est aspiré dans les poumons pendant le vomissement.

4.3 Indication qu'une prise en charge médicale immédiate ou qu'un traitement spécial est nécessaire :

Matériau corrosif : Une attention médicale d'urgence est nécessaire en cas de contact avec les yeux ou d'ingestion.

Les employés qui travaillent avec des matériaux à base de ciment humide et qui éprouvent des problèmes de peau, incluant ceux apparemment mineurs, sont invités à consulter un professionnel de la santé pour l'évaluation et le traitement. Pour la dermatite liée au ciment, un diagnostic et un traitement hâtifs peuvent aider à prévenir les problèmes chroniques de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les conditions de l'incendie.

Méthodes d'extinction inappropriées : Faire preuve de prudence lorsque de l'eau est utilisée. Le jet d'eau peut répandre la poudre sèche. Ne pas mettre d'eau à l'intérieur des contenants fermés; le contact avec l'eau générera de la chaleur et formera un liquide corrosif.

Faire preuve de prudence lorsque du CO₂ est utilisé; il peut répandre la poudre sèche.

5.2 Dangers spécifiques du produit :

Le produit n'est ni inflammable ni combustible.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Comme pour tous les incendies, des combinaisons protectrices de pompier et un APRA à pression positive peuvent s'avérer nécessaires.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Porter des gants de travail, des vêtements, des bottes et des lunettes de protection.

Empêcher le déversement supplémentaire s'il est possible de le faire sans danger.

Ne pas toucher à la substance déversée.

Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Prévenir les rejets dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éviter de générer de la poussière et prévenir la dispersion par le vent.

Ne pas balayer la poussière de ciment à sec ou souffler celle-ci avec de l'air comprimé.

Aspirer la poussière avec de l'équipement muni d'un filtre HEPA et la placer dans un contenant à déchets étiqueté et fermé. Les petits déversements peuvent être ramassés à l'aide d'une vadrouille humide.

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Le personnel utilisant ce produit devrait avoir reçu une formation adéquate sur ses dangers et son utilisation sécuritaire.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après avoir manipulé le produit. Se laver à grande eau avec un savon au pH neutre; ne pas utiliser de nettoyant pour les mains sans eau comme les gels à base d'alcool. Nettoyer les lits unguéaux et les plis cutanés entre les doigts.

Éviter de porter des montres et des bagues au travail; le ciment frais peut s'accumuler près de la peau et causer des brûlures.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Éviter le contact avec les yeux : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et de la protection oculaire ou pour le visage (voir la Section 8).

Ne pas pénétrer dans un espace confiné qui entrepose ou contient du ciment à maçonner à moins que les procédures et la protection appropriées soient en place. Le ciment à maçonner peut s'accumuler ou adhérer aux murs d'un espace confiné, puis se relâcher ou tomber soudainement (engloutissement).

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le matériau est manipulé, entreposé et transformé. Se laver les mains à fond avant de manger, boire et fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de repas.

Suivre les bonnes pratiques pour retirer les gants de manière sécuritaire.

Pour le ciment durci : Lorsque possible, utiliser des méthodes de coupe humide pour éviter la formation de poussières respirables.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.2 Conditions de sécurité en matière de stockage :

- Entreposer dans un endroit sûr, accessible par les personnes autorisées seulement.
- Protéger de la moiteur/l'humidité.
- Garder hors de la portée des enfants.
- Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine et animale.
- Tenir à l'écart des substances incompatibles comme les acides forts.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Ingédient	ACGIH® TLV®	OSHA PEL	Autres limites d'exposition
Ciment Portland	1 mg/m ³ (respirable)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)	NIOSH REL : 10 mg/m ³ NIOSH IDLH : 5 000 mg/m ³
Oxyde de calcium	2 mg/m ³	5 mg/m ³	NIOSH REL : 2 mg/m ³ NIOSH IDLH : 25 mg/m ³
Silice cristalline, quartz	0,025 mg/m ³ (respirable)	Quartz (poussière totale) : 30 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2) Quartz (fraction respirable) : 10 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2) Table Z-3	TWA Ontario : 0,1 mg/m ³ Substance désignée NIOSH REL : 0,05 mg/m ³ NIOSH IDLH : 50 mg/m ³
Chrome, composés insolubles	0,01 mg/m ³	5 µg/m ³	Québec (Canada TWA) : 0,01 mg/m ³
Calcaire	Non établi	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)	NIOSH REL : 10 mg/m ³ (fraction respirable)
Sulfate de calcium	10 mg/m ³ (inhalable)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)	Québec (Canada TWA) : 5 mg/m ³ (poussières respirables) 10 mg/m ³ (poussières totales)
Oxyde de magnésium	10 mg/m ³	15 mg/m ³	Québec (Canada TWA) : 10 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition :

- Contrôles d'ingénierie :** Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.
- Assurer un nettoyage régulier de l'équipement, du lieu de travail et des vêtements.
- Si des poussières aéroportées sont produites, surveiller les concentrations dans l'air et fournir une ventilation aspirante locale lorsque les limites d'exposition sont dépassées.
- Si les contrôles d'ingénierie et les pratiques de travail ne sont pas efficaces pour contrôler l'exposition à ce matériau ou si des problèmes de santé surviennent, porter un équipement de protection personnel approprié incluant un appareil respiratoire approuvé.

8.3 Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité, des lunettes étanches contre les produits chimiques ou une protection complète pour le visage.

Protection de la peau : Porter des gants, des bottes, des genouillères et des coudières qui sont imperméables, ajustés et qui résistent aux bases. Porter des vêtements de protection avec de longues manches et des pantalons longs. Les vêtements de protection peuvent être fixés, à l'aide de ruban adhésif, à l'intérieur des gants et des bottes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

8.3 Mesures de protection individuelle (suite) :

Protection respiratoire : Lorsque les concentrations de poussières dans l'air dépassent les limites d'exposition professionnelle, porter un appareil respiratoire filtrant homologué avec un filtre approprié. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des spécifications sur le respirateur.

Un programme de protection respiratoire qui satisfait aux exigences réglementaires, comme la Norme Z94.4 de l'Association canadienne de normalisation (CSA), doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.

Autre protection : Le lieu de travail doit être équipé d'installations sanitaires adéquates et d'un appareil de douche oculaire qui peuvent être utilisés facilement en cas d'urgence.

Tous les efforts doivent être déployés pour éviter le contact du ciment avec la peau et les yeux. Ne pas laisser entrer de poudre à l'intérieur des bottes, chaussures ou gants. Ne pas permettre aux vêtements mouillés et saturés de rester en contact avec la peau. Retirer rapidement les vêtements et les chaussures qui sont mouillés à cause des mélanges de ciment. Nettoyer complètement les vêtements et les chaussures avant de les remettre.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence :	Solide. Poudre granuleuse, blanche à blanc cassé.
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	> 11.5
Point de fusion/point de congélation :	Ne s'applique pas
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Ne s'applique pas (> 1 000 °C)
Point d'éclair :	Ne s'applique pas
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Ne s'applique pas
Taux d'évaporation :	Non disponible
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	2.3 à 3.1 (eau = 1)
Solubilité(s) :	Légèrement soluble dans l'eau (0.1 - 1 %)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Ne s'applique pas
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Réagit lentement avec l'eau pour former des composés hydratés qui libèrent de la chaleur et une solution fortement basique.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de température et de pression ambiantes normales et les conditions de stockage et de manipulation anticipées.

10.3 Risque de réactions dangereuses :

Le ciment à maçonner est très basique et incompatible avec les acides, les sels d'ammonium et l'aluminium métallique.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune connue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts – Incompatible avec les acides forts; peut réagir violemment.

Eau – La réaction produit de la chaleur.

Aluminium – La poudre d'aluminium et les autres éléments terrestres alcalins réagiront en présence d'eau, en libérant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable. L'oxyde de calcium est corrosif pour l'aluminium métallique.

Composés fluorés – Le ciment se dissout dans le fluorure d'hydrogène (HF), produisant du tétrafluorure de silicium gazeux corrosif.

Réagit avec les sels d'ammonium.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En contact avec de l'eau et de l'humidité, produit de l'hydroxyde de calcium corrosif.

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Données sur les effets toxicologiques :

Voies d'exposition probables

Contact cutané; contact oculaire. Inhalation de poussière.

Toxicité aiguë

Inhalation : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë. Les poussières sont très irritantes pour les voies respiratoires.

Ingestion : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë. Fortement irritant ou corrosif pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal.

Cutanée : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë.

Corrosion / irritation cutanée

L'expérience humaine démontre que le ciment à maçonner peut causer des brûlures chimiques lorsque celui est en contact prolongé avec la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Renseignements pour le ciment Portland et l'oxyde de calcium : Cause des lésions oculaires graves et même la cécité. Les dommages peuvent être permanents si le traitement n'est pas immédiat.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

L'inhalation de poussières cause une irritation des voies respiratoires. L'inflammation des voies respiratoires, l'ulcération et la perforation de la cloison nasale et la pneumonie ont été attribuées à l'inhalation de poussière de ciment contenant de l'oxyde de calcium.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

L'inhalation prolongée et répétée de poussière peut provoquer une maladie pulmonaire. L'étendue et la gravité des blessures pulmonaires correspondent à la durée de l'exposition et à la concentration de poussière.

Contient de la silice cristalline. Une exposition prolongée à la poussière fine en suspension de silice cristalline peut provoquer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire qui peut causer l'essoufflement, la toux et la réduction de la fonction pulmonaire.

Danger par aspiration

Ce matériau est corrosif; il peut provoquer de graves lésions dans les poumons s'il y est aspiré lors du vomissement. Ne répond pas aux critères de classification pour la toxicité par aspiration.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

11.1 Données sur les effets toxicologiques (suite):

Sensibilisation – respiratoire et/ou cutanée

Le produit peut contenir des concentrations infimes de composés de Chrome VI qui peuvent provoquer une réaction allergique cutanée, une dermatite de contact allergique, ou DCA. Une fois sensibilisé, un contact bref avec de très petites quantités de Chrome VI peut entraîner de l'inflammation, une éruption, de la démangeaison ou des ulcères cutanés graves.

La DCA est de longue durée et les employés peuvent demeurer sensibles au Chrome VI pendant plusieurs années. N'est pas connu pour être un sensibilisant respiratoire.

Cancérogénicité

Le ciment Portland ne peut être classé comme un carcinogène humain selon les catégories de l'ACGIH®.

La silice cristalline est considérée comme un danger par inhalation. Le CIRC a classé la silice cristalline comme une substance du Groupe 1, carcinogène pour les humains. Cette classification est basée sur les résultats des études menées sur des animaux de laboratoire (inhalation et implantation) et des études épidémiologiques, qui ont été jugés suffisants pour la cancérogénicité.

Toxicité pour le système reproducteur

Les données ne sont pas disponibles

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données ne sont pas disponibles

Effets d'interaction

Les données ne sont pas disponibles

Section 12 : Données écologiques

12.1 Toxicité :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Le mélange avec de l'eau forme une solution alcaline. Peut être nocif pour la faune et la vie aquatique.

12.2 Persistance et dégradation :

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Ne s'applique pas

12.4 Mobilité dans le sol :

Les données ne sont pas disponibles

Section 13 : Données sur l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination :

Éliminer conformément à la réglementation municipale ou provinciale, le cas échéant.

Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets autorisée.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les drains, les fossés ou les voies d'eau.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Règlements du Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :

Le ciment n'est pas couvert par la réglementation internationale des transports (IMDG, règlement type de l'ONU).

14.2 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Transport dans le lieu d'utilisation : Toujours transporter le produit dans des contenants fermés de manière sécuritaire et tenus à la verticale. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas de dispersion ou de déversement accidentel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 15 : Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Canada

Statut RRSN : Tous les ingrédients figurent sur la LIS ou ne sont pas tenus d'être inscrits.

É.-U.

Statut TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA.

Californie Proposition 65:  AVERTISSEMENT. Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris la silice cristalline, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : Autres informations

Date de révision :

15 mars 2021

Date de la FDS précédente :

Août 2017. Révisions apportées depuis la version précédente : Nouveau format de FDS révisé pour toutes les sections.

Références et sources des données :

CCHST Cheminfo

PISSC – Programme international sur la sécurité des substances chimiques.

NIOSH *Pocket Guide*

Association du ciment Portland

Légende des abréviations :

ACGIH® – American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DL₅₀ – Dose létale moyenne; la dose provoquant 50 % de mortalité

IDLH - *Immediately Dangerous to Life or Health* (Danger immédiat pour la vie ou la santé)

NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

REL – *Recommended Exposure Limit* (Limite d'exposition recommandée)

STEL – *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition à court terme)

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite tolérable)

TWA – Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps).

Informations additionnelles :

Bien que les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité soient censés fournir un résumé utile des dangers du ciment à maçonner tel qu'il est couramment utilisé, cette fiche ne peut pas anticiper et fournir tous les renseignements qui peuvent être nécessaires dans toutes les situations. Les utilisateurs inexpérimentés devraient recevoir une formation appropriée avant d'utiliser ce produit. Notamment, les données contenues dans cette fiche ne traitent pas des dangers qui peuvent être posés par d'autres matériaux lorsque ceux-ci sont mélangés au ciment à maçonner pour créer des produits à base de ciment à maçonner. Les utilisateurs devraient consulter les autres fiches de données de sécurité pertinentes avant de travailler avec le ciment à maçonner ou de travailler avec des produits à base de ciment à maçonner, comme du béton de ciment à maçonner.

Le vendeur n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, concernant le produit ou sa qualité marchande ou son état pour quelque fin que ce soit ou concernant l'exactitude de tout renseignement fourni par Federal White Cement, mis à part que le produit est conforme aux spécifications contractuelles. Federal White Cement considère que les renseignements fournis dans le présent document sont exacts au moment de sa préparation ou proviennent de sources que l'on croit fiables, mais il incombe à l'utilisateur de faire des recherches et de comprendre d'autres sources d'information pertinentes afin de se conformer à toutes les lois et procédures applicables à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires du produit ainsi que pour déterminer si le produit est adapté à l'usage prévu. Le recours exclusif de l'acheteur sera pour des dommages et aucune réclamation, quelle qu'en soit la sorte, qu'il soit question du produit livré ou de la non-livraison de celui-ci, et que celle-ci soit basée sur un contrat, une violation de garantie, de la négligence ou autre, ne pourra excéder le prix d'achat de la quantité de produit pour laquelle des dommages sont réclamés. En aucun cas, le vendeur ne sera responsable des dommages accessoires ou consécutifs, que la réclamation de l'acheteur soit fondée sur un contrat, une violation de la garantie, de la négligence ou autre.